

## Quotité, taxes et indemnités

## Année 2026

1. Impôt sur le revenu et la fortune, quotité	1,30
2. Impôt foncier 1,15 o/oo + frais de cadastre 0,1 o/oo (sur valeurs officielles)	o/oo 1,25
3. Taxe sur la gestion des eaux de surface (sur valeurs officielles)	0/00 0,03
4. Taxe d'exemption du service du feu / maximum fr. 500.– / s/imp. d'Etat	o/o 5,00
5. Taxe des chiens	Fr. 100.00
6. Encrannes : - au pâturage / chevaux Les Breuleux - au pâturage / bovins - bétail de l'extérieur, supplément	Fr. 48.00 Fr. 45.00 Fr. 20.00
7. Encrannes : - au pâturage / chevaux La Chaux - au pâturage / bovins	Fr. 65.00 Fr. 65.00
8. Taxe des ordures : (TVA 8,1 % en sus)  - Personnes physiques (par assujetti)  - Propriétaires de résidence secondaire (par résidence)  - Appartements de vacances et chambres d'hôtes  - Exploitations agricoles  - Autres usagers : selon décisions du conseil communal  - min.  - max.	Fr. 72.00 Fr. 180.00 Fr. 120.00 Fr. 120.00 Fr. 100.00 Fr. 4'000.00
9. Prix de l'eau : (TVA 2,6 % en sus)  - taxe de compteur diamètre 3/4 "  (taxe fixe annuelle) diamètre 1 "  diamètre 1 1/4 "  diamètre 1 1/2 " et plus	Fr. 144.00 Fr. 200.00 Fr. 272.00 Fr. 360.00
<ul> <li>par m³ consommé</li> <li>Taxe supplémentaire annuelle pour entretien du réseau :</li> <li>par logement dans les résidences secondaires</li> <li>par logement de vacances propriété d'un habitant</li> </ul>	Fr. 3.00 Fr. 100.00 Fr. 50.00

10. Taxe des eaux usées, par m³ (TVA 8,1 % en sus)	Fr.	3.00	
<ul> <li>11. Prix du terrain (au m2):</li> <li>terrain à bâtir viabilisé: selon décision de l'assemblée communale</li> <li>terrain d'aisance</li> <li>terrain à bâtir – lotissement « Le Crâtan »</li> </ul>	Fr. Fr.	19.00 180.00	
12. Prix à l'heure pour travaux	Fr.	27.50	
<ul> <li>13. Jetons de présence par séance :</li> <li>- membres du conseil et assemblées communales</li> <li>- commissions locales</li> <li>- votations et élections au système majoritaire</li> <li>- élections au système proportionnel</li> </ul>	Fr. Fr. Fr. Fr.	75.00 30.00 30.00 60.00	
<ul> <li>14. Indemnités journalières : <ul> <li>pour une journée entière</li> <li>pour une demi-journée (plus de 3 heures)</li> <li>pour une séance de 2 à 3 heures</li> <li>pour une séance de moins de 2 heures</li> </ul> </li> </ul>	Fr. Fr. Fr. Fr.	190.00 95.00 65.00 40.00	
15. Frais de voiture en dehors de la localité, par km	Fr.	0.70	
16. Un intérêt identique à celui appliqué par le service cantonal des contributions sera perçu sur les montants dus et arrivés à échéance.			
17. Taxe des résidences secondaires (forfait par appartement) Taxe de camping résidentiel (forfait par caravane)	Fr. Fr.	200.00 120.00	
18. Coefficient de base pour le subventionnement de logement	Fr. 2	'000.00	
19. Contribution des propriétaires de terres agricoles et de forêts au fonds d'entretien des chemins minimum Fr. 30 par a	are Fr.	0.30	
20. Subvention pour panneaux solaires par installation	on Fr.	1'500.00	
21. Allocation de naissance	Fr. 2	'000.00	

Le conseil communal recommande l'acceptation du présent budget.

Les Breuleux, le 03 novembre 2025.

Au nom du conseil communal

Le président : Le secrétaire : Renaud Baume Pascal Faivet